



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 95 du 8 septembre 2021

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 8 septembre 2021 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 8 septembre 2021
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

RAA spécial n° 95 du 8 septembre 2021

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2021-107 du 3 septembre 2021 relative aux élections municipales de Cholet – état d'enregistrement des candidatures 1^{er} tour
- Arrêté DRCL-BRE n°2021-108 du 3 septembre 2021 relative aux élections municipales de Gennes-Val de Loire – état d'enregistrement des candidatures 1^{er} tour
- Arrêté DRCL-BRE n°2021-109 du 3 septembre 2021 relative aux élections municipales de Denezé-sous-Doué – état d'enregistrement des candidatures 1^{er} tour

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Arrêté DDFIP n°2021-56 du 3 septembre 2021 portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal par le directeur

PRÉFECTURES de VENDÉE et de MAINE-et-LOIRE

- Arrêté interpréfectoral CAB-SIDPC85 n°2021-617 du 26 août 2021 abrogeant le plan de prévention des risques technologiques autour du site d'EPEC FRANCE à Mortagne-sur-Sèvre (85)

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES ROUTES Ouest

- Arrêté DIRO-Dir du 6 septembre 2021 portant subdélégation de signature en matière de domaine routier national par le directeur

II - AUTRES

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Centre hospitalier de Ste-Gemmes (CESAME) :

- décision du 3 septembre 2021 portant délégation de signature par M. BOURDON, directeur par intérim

I - ARRÊTÉS

Arrêté DRCL-BRE N°2021-107

Élections municipales partielles intégrales
Commune de CHOLET
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral SPC/SG/2021-n°39/07 du 30 juillet 2021
convoquant les électeurs de Cholet à des élections municipales partielles
intégrales les dimanches 19 et 26 septembre 2021 ;

VU les récépissés définitifs délivrés aux candidats et têtes de liste ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'état des candidatures régulièrement enregistrées en vue du
1^{er} tour, le 19 septembre 2021, des élections des conseillers municipaux et
communautaires dans la commune de Cholet est fixé conformément à
l'annexe figurant au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de
l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune
concernée, dans chaque bureau de vote de la commune le jour du scrutin
et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 3 septembre 2021


Pierre ORY



Élections municipales partielles intégrales de CHOLET
19 et 26 septembre 2021
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour de scrutin

Ordre issu du tirage au sort

1. Liste « NATURELLEMENT CHOLET »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. M. LOISEAU Franck	X
2. Mme COURTAY Murielle	X
3. M. DEBARRE Jean-Michel	X
4. Mme BIDELE Gersende	X
5. M. ROTUREAU Jean-Marie	X
6. Mme VIDEAU Aurélie	X
7. M. CHBICHEB Abdelhamid	X
8. Mme BOURREAU Nathalie	X
9. M. BOISTAULT Hervé	X
10. Mme LAURET Claude	X
11. M. PINSON Matthieu	X
12. Mme DOS SANTOS Deolinda	X
13. M. LEMAITRE Patrick	X
14. Mme DELEAUNAIT Astrid	X
15. M. CANGUR Melik	X
16. Mme CARDINAUD Stéphanie	X
17. M. TOUZE Noël	X
18. Mme SLINGUE Chantal	X
19. M. VANNIER Jacky	X
20. Mme BLANDIN Caroline	X

21. M. LAPLEAU Florent	X
22. Mme De PETIGNY Aline	X
23. M. PIGNOT Philippe	X
24. Mme PICQUE Cécile	X
25. M. GUILLOTEAU Christian	X
26. Mme GABAUT Caroline	X
27. M. VOLLAIS André	X
28. Mme HUILLET Catherine	X
29. M. SIMON Michel	X
30. Mme LECOUSSIS Théodora	X
31. M. BERTHIER Lionel	X
32. Mme BROSSET Marie-Hélène	X
33. M. FIGUEROA Luis	
34. Mme LEPRETRE Sandrine	
35. M. DEBARRE Olivier	
36. Mme BOUCHER Monique	
37. M. TONUS Wilfrid	
38. Mme BLANDIN Marine	
39. M. BODY André-Pierre	
40. Mme PORTAIS Louise	
41. M. LEPRETRE Patrick	
42. Mme CHARRIEAU Anne-Laure	
43. M. SIMON Yovan	
44. Mme GROLLEAU Jeanne	
45. M. BRICAGE Henri	
46. Mme POUPLAIN Adeline	

2. Liste « CHOLET PASSION »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. M. BOURDOULEIX Gilles	X
2. Mme DABIN Florence	X
3. M. JUTARD Laurent	X
4. Mme LEROY Isabelle	X
5. M. BREGEON Jean-Paul	X
6. Mme POUPET BOURDOULEIX Natacha	X
7. M. BRAULT Patrice	X

8. Mme TEXEREAU Laurence	X
9. M. PAVAGEAU Frédéric	X
10. Mme JEANNETEAU Annick	X
11. M. APAIRE Sylvain	X
12. Mme HAQUET Elisabeth	X
13. M. PELLOQUET Patrick	X
14. Mme HERVOUET Patricia	X
15. M. BAGUENARD Olivier	X
16. Mme ROCHAIS Sylvie	X
17. M. VIAULT Michel	X
18. Mme JAUNEAULT Florence	X
19. M. BARRE Florent	X
20. Mme RIGAUDEAU Patricia	X
21. M. DEBREUIL François	X
22. Mme PINEAU Evelyne	X
23. M. BAZIN Jean-François	X
24. Mme ABELLARD-COLINEAU Charline	X
25. M. HADJI Ammar	X
26. Mme DORBEAU Sylvie	X
27. M. RAMEH Antoine	X
28. Mme JARADE Maya	X
29. M. BARBE Rémi	X
30. Mme MAUDET Valérie	X
31. M. VIEVILLE Bruno	X
32. Mme BROQUAIRE Amélie	X
33. M. PRAVORAXAY Chaysavanh	
34. Mme GODET Nathalie	
35. M. DURAND Aurélien	
36. Mme BEILLOUET Krystell	
37. M. GRAVELEAU Frédéric	
38. Mme BODET Catherine	
39. M. GINGREAU Alexis	
40. Mme FILLAUDEAU-OGERON Agnès	
41. M. SOULARD François-Michel	
42. Mme DUBREUIL Marie	
43. M. BONNEAU Michel	
44. Mme RAOUX Sandrine	

45. M. CHAMPION Michel	
46. Mme POUPARD Simone	
47. M. DAVIS John	

3. Liste « AVEC VOUS ! UNI-E-S A GAUCHE »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. M. CHARRUAU Franck	X
2. Mme GUERRY Martine	X
3. M. LOIZEAU Raphael	X
4. Mme DUPIN-GIROD Méлина	X
5. M. GALLAIS Benoit	X
6. Mme LANG Katia	X
7. M. AIRAUD Christophe	X
8. Mme ALLAIN Elisabeth	X
9. M. GOURAUD Jean Luc	X
10. Mme LOIZEAU Viviane	X
11. M. LEBOEUF Jérôme	X
12. Mme MARTERER Edith	X
13. M. CERQUEUS André	X
14. Mme MONROUZEAU Aurélie	X
15. M. COLLIOT Claude	X
16. Mme VIARD Béatrice	X
17. M. PATARIN Bruno	X
18. Mme HERAULT Monique	X
19. M. PEIGNE Dominique	X
20. Mme QUINIOU Christine	X
21. M. AUDEBRAND Michel	X
22. Mme POYER Catherine	X
23. M. RENAUD Régis	X
24. Mme PAVAGEAU Sarah	X
25. M. LITOU Antonin	X
26. Mme SOULAIGRE Clothilde	X
27. M. PEDURANT Kévin	X
28. Mme SAVE Juliette	X
29. M. GROLLEAU Noël	X
30. Mme LAWANI Marie Hellen	X

31. M. RABINEAU Régis	X
32. Mme CHATELIER Pascale	X
33. M. MUSSET Réginald	
34. Mme COUILLAUD Orlane	
35. M. BLAIS Cédric	
36. Mme TAO Françoise	
37. M. BOUCHE Bernard	
38. Mme DOUET Françoise	
39. M. KILIC Ozgur	
40. Mme JADEAU Marie-Claude	
41. M. ALDEBERT Philippe	
42. Mme ROBIN Nathalie	
43. M. GUENE Laurent	
44. Mme MINGOT Alexandra	
45. M. HUMBERT Michel	
46. Mme TRIKI Nathalie	
47. M. DANIEL Lucien	

4. Liste « CHOLET AUTREMENT »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. Mme TOLASSY Sylvie	X
2. M. BOUYER Denis	X
3. Mme CHARRIER Sylvie	X
4. M. HARTWICH Kai-Ulrich (nationalité allemande)	X
5. Mme BOSSARD-GAUTIER Carole	X
6. M. JAÛNEAULT Cyrille	X
7. Mme COINDRE Sophie	X
8. M. BROSSET Stéphane	X
9. Mme PLANEL Laurence	X
10. M. POSTIC Xavier	X
11. Mme DECRETON Lucie	X
12. M. COMTE Stéphane	X
13. Mme SALLE Marie-Odile	X
14. M. SANCHEZ Laurent	X
15. Mme LASSALLE Claire	X

16. M. DIALLO Amirou	X
17. Mme TABURET Anne	X
18. M. WINGERT Philippe	X
19. Mme TRICOIRE Estelle	X
20. M. FALIGOT Serge	X
21. Mme DAMBRINE Hafida	X
22. M. PINEAU Christian	X
23. Mme ALFANO Maria	X
24. M. THIBAUD Benoît	X
25. Mme PRENANT Nelly	X
26. M. DERER Renaud	X
27. Mme GAUTIER Lydie	X
28. M. DEMOUSTIER Mattéo	X
29. Mme GRAVELEAU Annick	X
30. M. FUZEAU Hervé	X
31. Mme INIESTA Valérie	X
32. M. BOUDIER Bernard	X
33. Mme ROCHER Sophie	
34. M. PERICA Pascal	
35. Mme NGUYEN Margot	
36. M. BARRY Boubacar	
37. Mme BRICARD Sophie	
38. M. BRETON Pierre	
39. Mme SANCHEZ Claire	
40. M. VANDANGEON Pierre	
41. Mme PIASTRO Véronique	
42. M. GIRARDEAU Nicolas	
43. Mme CARLOT Isabelle	
44. M. LOGEAIS Jean-Michel	
45. Mme VIEU Michèle	
46. M. CHARRIER Fabien	
47. Mme LOUIS Maëva	

5. Liste « LUTTE OUVRIERE – FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. M. CERISIER Robert	X
2. Mme RICHARD Marie	X
3. M. PLARD Denis	X
4. Mme MUSSET Claudine	X
5. M. FROGER Yannick	X
6. Mme GENAIS Nathalie	X
7. M. BOMBLED François	X
8. Mme TESSIER Elodie	X
9. M. VILACA Christophe	X
10. Mme ROULEAU Michelle	X
11. M. GOUBAULT David	X
12. Mme LORIER Virginie	X
13. M. LEBRUN Erwan	X
14. Mme COMBAT Christine	X
15. M. GELINEAU Sébastien	X
16. Mme BAUDRY Nathalie	X
17. M. PLUMEJAUULT René	X
18. Mme DIXNEUF Sylvette	X
19. M. THEVENIN Arnaud	X
20. Mme BIGEARD Marylène	X
21. M. TXIA CHA HEU Williams	X
22. Mme BOYER Martine	X
23. M. LUCAS Teddy	X
24. Mme BOURBON Laetitia	X
25. M. BORDIGA Stéphane	X
26. Mme BREGEON Jocelyne	X
27. M. LATSAGUE Laurent	X
28. Mme RIBER Anaïs	X
29. M. GOUBAULT Christian	X
30. Mme BOURLEAU Sylviane	X
31. M. KHACHANI Saïd	X
32. Mme LAMI Céline	X
33. M. PELERBE Patrick	

34. Mme DOLMEN Christelle	
35. M. GUERRY André	
36. Mme BRISTEAU Christiane	
37. M. LUCAS Claude	
38. Mme BARRAUD Bernadette	
39. M. BLOUIN Guy	
40. Mme PEREIRA Christine	
41. M. ASRI Jamal	
42. Mme JEZEQUEL Odile	
43. M. BENNAIM Larbi	
44. Mme MORILLE Nicole	
45. M. ROUDAUT Guillaume	
46. Mme DE NARDI Laurence	
47. M. ROUSSET Christian	

Arrêté BRE N°2021-108

Élections municipales partielles intégrales
Commune de GENNES-VAL-DE-LOIRE
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du sous-préfet de Saumur n° 2021-37 du 16 juillet 2021
convoquant les électeurs de Gennes-Val-de-Loire à des élections
municipales partielles intégrales les dimanches 19 et 26 septembre 2021 ;

VU les récépissés définitifs délivrés aux candidats et têtes de liste ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'état des candidatures régulièrement enregistrées en vue du 1^{er}
tour, le 19 septembre 2021, des élections des conseillers municipaux et
communautaires dans la commune de Gennes-Val-de-Loire est fixé
conformément à l'annexe figurant au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de
l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune concernée,
dans chaque bureau de vote de la commune le jour du scrutin et publié au
recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à ANGERS, le 3 septembre 2021


Pierre ORY

Élections municipales partielles intégrales de GENNES-VAL-DE-LOIRE
19 et 26 septembre 2021
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour de scrutin

Ordre issu du tirage au sort

1- Liste « GENNES VAL DE LOIRE NOTRE DIVERSITE NOTRE IDENTITE »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. Mme DEVAUX Isabelle	X
2. M. LOCHARD Teddy	X
3. Mme CRAMET Dominique	
4. M. SAULNIER Benoît	
5. Mme ELIE Stéphanie	X
6. M. GUINHUT André	
7. Mme PIHEE Marie-Agnès	
8. M. MARTIN Pascal	X
9. Mme GACHET Dominique	X
10. M. HUCHEDE Didier	X
11. Mme DELOUCHE Christelle	
12. M. MENANT Raphaël	
13. Mme BEAUMONT Carole	X
14. M. DISSOUSSOU BOUKA Brice-Rodrigue	
15. Mme THIBAUT Claire	
16. M. LEROY Olivier	X
17. Mme BURON Pauline	
18. M. HOUSSEAU Harold	
19. Mme DELTOUR Laëtitia	

20. M. LEMOINE Jérôme	
21. Mme JICQUIAU Christelle	
22. M. DELANOE Manoé	
23. Mme PLANCHOT Argentine	
24. M. CHUPIN Pierre-Yvon	
25. Mme URRUTTI Annick	
26. M. MOREAU Marc	
27. Mme GUIBERT Myriam	
28. M. DEVEAUX Nicolas	
29. Mme SCIEUX Virginie	
30. M. MATHIOT Joss	
31. Mme LE FOL Delphine	
32. M. MELIN David	
33. Mme BERTRON Marie	
34. M. DRUEL Henri	
35. Mme LESECQ Véronique	
36. M. MANACH Robert	
37. Mme ULLMANN Renée	

2- Liste « AGIR ENSEMBLE »

Nom et prénom du candidat	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1. Mme MOISY Nicole	X
2. M. BREE François	X
3. Mme EVILLARD Catherine	X
4. M. POEHR Eric	X
5. Mme COCHET Patricia	X
6. M. GLOTIN Hadrien	
7. Mme KASPRZACK Christiane	
8. M. CITHIRAIVADIVEL Mathieu	
9. Mme GUILLEMAIN Stéphanie	
10. M. VERGER Gwénaël	X
11. Mme LIAIGRE-DELETRE Dominique	X
12. M. GOULET Jérôme	X

13. Mme HIRON Marie-Claude	
14. M. COTREL François	
15. Mme LERAY Françoise	
16. M. MOTTAIS Yann	
17. Mme OUVRARD Alexandra	
18. M. NOORDMAN Henricus	
19. Mme GASNEREAU Liliane	
20. M. VINSONNEAU Philippe	
21. Mme ALLAND Anne-Sophie	
22. M. ASCHARD Jean-Pierre	
23. Mme FAUCONNET Laëtitia	
24. M. LE VRAUX Yves	
25. Mme JOLET Jacqueline	
26. M. NEAU Jean-Jacques	
27. Mme PINEAU Manuela	
28. M. PINCON Marc	
29. Mme BREMONT Marie-Anaïs	
30. M. MORELLATO Alain	
31. Mme MARTIN Delphine	
32. M. HELSTROFFER Philippe	
33. Mme CANNARELLA Gersende	
34. M. GROYER Olivier	
35. Mme LEGUAY Danièle	
36. M. BOUSSELIN Arnaud	
37. Mme ENGUEHARD Elisabeth	



Arrêté BRE N°2021-109

Élections municipales partielles intégrales
Commune de DENEZE-SOUS-DOUE
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de la sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu, sous-préfète de Saumur par interim DRCL/BRE n°2021-99 du 2 août 2021 convoquant les électeurs de Denezé-sous-Doué à des élections municipales partielles intégrales les dimanches 19 et 26 septembre 2021 ;

VU les récépissés définitifs délivrés aux candidats;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'état des candidatures régulièrement enregistrées en vue du 1^{er} tour, le 19 septembre 2021, des élections des conseillers municipaux dans la commune de Denezé-sous-Doué est fixé conformément à l'annexe figurant au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune concernée, dans chaque bureau de vote de la commune le jour du scrutin et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 3 septembre 2021


Pierre ORY



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élections municipales partielles intégrales de DENEZE-SOUS-DOUE
19 et 26 septembre 2021
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour de scrutin

- M. Sébastien Joël Serge CAILLEAU
- M. Maxime CIVEL
- M. Stéphane FROGER
- M. Jérémie LEMOINE
- M. Thierry MORISSET
- Mme Emeline PAMBOURG
- Mme Christelle REVEILLERE
- M. Clovis SOULARD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
1 RUE TALOT
49041 ANGERS CEDEX 01

**ARRETE N° 56/2021 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME Christine TEXIER-SMARZ, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 1 000 000 euros ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

A Angers, le 03 septembre 2021

L'Administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,



Michel DERRAC



**Arrêté interpréfectoral n°21/CAB-SIDPC/617
portant abrogation du plan de prévention des risques technologiques autour de
l'établissement de la société EPC FRANCE à Mortagne-sur-Sèvre**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.515-15 à L.515-25 et R.515-39 à R.515-48 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 pour sa partie relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Benoît BROCARD en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°13-SIDPC-DREAL-026 du 18 février 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement de la société EPC FRANCE implanté sur le territoire de la commune de Mortagne-sur-Sèvre ;

Vu le courrier de la société EPC FRANCE du 17 septembre 2019 informant de la cessation définitive des installations à compter du 2 décembre 2019 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 22 septembre 2020 qui vaut procès verbal de récolement ;

Vu la consultation du public réalisée sur l'abrogation du plan de prévention des risques technologiques précité, qui s'est déroulée du 4 janvier 2021 au 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis de conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Vendée, lors de sa séance du 18 mars 2021 concernant l'abrogation du plan de prévention des risques technologiques précité ;

Vu l'avis de conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Maine-et-Loire, lors de sa séance du 25 mars 2021 concernant l'abrogation du plan de prévention des risques technologiques précité ;

Considérant que l'exploitation du dépôt d'explosifs par la société EPC FRANCE à Mortagne-sur-Sèvre a définitivement cessé, que les matières et produits dangereux ont été évacués et que le site a été mis en sécurité ;

Considérant que les risques technologiques engendrés par l'exploitation de ce dépôt d'explosifs ont totalement et définitivement disparu et qu'il convient d'abroger le plan de prévention des risques technologiques précité ;



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETEMENT

Article 1 : L'arrêté interpréfectoral n°13-SIDPC-DREAL-026 du 18 février 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement de la société EPC FRANCE implanté sur le territoire de la commune de Mortagne-sur-Sèvre est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié :

- au maire de Mortagne-sur-Sèvre,
- au maire de Cholet,
- au président de la communauté de communes du Pays de Mortagne,
- au président de la communauté d'agglomération Agglomération du Choletais.

Il est affiché pendant la durée d'un mois dans les mairies des communes et les sièges des établissements publics de coopération intercommunale précités. Mention de cet affichage est insérée, par le préfet de la Vendée dans un journal diffusé dans les départements de la Vendée et de Maine-et-Loire.

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État de chaque département.

Il sera adressé aux personnes et organismes associés.

Article 3 : En application de l'article L.221-8 du code des relations entre le public et l'administration, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou instituant d'autres formalités préalables, une décision individuelle expresse est opposable à la personne qui en fait l'objet au moment où elle est notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de la Vendée,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de la transmission écologique.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. La juridiction administrative compétente peut saisir par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse suivante : <https://telerecours.fr>.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, la secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, le maire de Mortagne-sur-Sèvre, le maire de Cholet, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

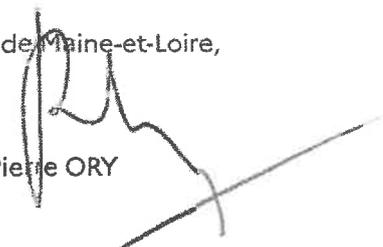
Fait à La Roche-sur-Yon, le **26 AOUT 2021**

Fait à Angers, le **26 AOUT 2021**

Le préfet de la Vendée,


Benoît BROCARD

Le préfet de Maine-et-Loire,


Pierre ORY



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée
Service de sécurité civile et routière**

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

Dossier suivi par : Pascal MAUSSANT
Tél. : 02 51 36 72 33
Mail : pascal.maussant@vendee.gouv.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre ORY,
Préfet de Maine-et-Loire,

CERTIFIE :

avoir fait afficher l’arrêté préfectoral n° 21/CAB-SIDPC/617 portant abrogation du plan de prévention des risques technologiques autour de l’établissement de la société EPC FRANCE à Mortagne-sur-Sèvre pendant un mois :

- du

au

Fait à Angers, le

Le Préfet,



ARRÊTÉ
donnant subdélégation de signature
à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest
pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national

Le Directeur interdépartemental des routes - Ouest

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 nommant Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2020 du préfet de Maine-et-Loire donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des routes Ouest, pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants pour les rubriques définies à l'article 1 de l'arrêté de délégation de signature du Préfet du Maine-et-Loire à Frédéric LECHELON :

Arnaud GAUTHIER, Directeur adjoint, Directeur des Districts	A, B
Katell KERDUDO, Cheffe du SMT	A4, A8, A11, B
Lionel LILAS, Adjoint de la Cheffe du SMT	A4, A8, A11, B
Guillaume HERVE, Adjoint de la Cheffe du SMT	A4, A8, A11, B
Alain CARMOUET, Chef du SEM	A3 à A12
Matthieu JOUVIN, Adjoint du Chef du SEM	A3 à A12
Christophe ETIENNE, Chef du District de Nantes	A3, A5, A7, A8, A12

Anthony FENIOUX, Adjoint du chef du District de Nantes	A3, A7, A8, A12
Bruno PANNETIER, Chef du district de Laval	A3, A5, A7, A8, A12
Franck EUDES, Adjoint du chef du district de Laval	A3, A7, A8, A12

Article 2 : les dispositions de l'article 1 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de Maine-et-Loire à Frédéric LECHÉLON sont rappelées ci-dessous :

« **Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LECHÉLON, directeur interdépartemental des Routes Ouest, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions suivantes :

A. Gestion du domaine routier national

1. Déclassement d'une route ou d'une section de route nationale (Article R 123-2-I du Code de la voirie routière).
2. Délivrance de l'agrément prévu pour la création de voies accédant aux routes nationales (Article R 123-5 et L 123-8 du Code de la voirie routière).
3. Délivrance des autorisations de voirie (permission de voirie et permis de stationnement ou de dépôt) (article L113-2 du code de la voirie routière - arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
4. Installation des distributeurs de carburant ou des pistes (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
5. Abrogation, retrait ou refus d'autorisation de voirie (permission de voirie et permis de stationnement).
6. Convention d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
7. Accord d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
8. Autorisation d'entreprendre les travaux lors d'une occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
9. Délivrance des permissions de voirie d'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (Opérateurs de télécommunications) (Article R 20-45 à R 20-53 du code des postes et des communications électroniques).
10. Convention de partage de l'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (opérateurs de télécommunications) (Article R 20-54 code des postes et des communications électroniques).
11. Convention technique dans le cadre des travaux réalisés par les collectivités territoriales, ayant la compétence voirie, sur le domaine public routier de l'Etat (Article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
12. Délivrance des alignements le long du domaine public routier national (Article L 112-3 du code de la voirie routière).
13. Remise au service du domaine pour aliénation des parcelles du domaine privé attenant au domaine public routier de l'État (Article 19 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004).
14. Approbation des plans d'alignement des routes nationales (Article L 123-6 alinéa 1 du code de la voirie routière).

B. Exploitation du réseau routier national

1. Réglementation de la police de la circulation (Articles R 411-4 ; R 411-7-I 1 a et e ; R 411 -7-I- 2 ; R 411-8 ; R 411-9 du code de la route).
2. Réglementation du passage sur les ponts (Article R 422-4 du code de la route).

3. *Établissement des barrières de dégel (Article R 411-20 du code de la route).*
4. *Réglementation des interdictions et restrictions de circulation (Articles R 411-18 ; R 411-21-1 du code de la route).*
5. *Réglementation du stationnement (Article R 417-12 du code de la route).*
6. *Réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes (Articles R 418 – 5 II 2°; R 418 – 7 2° alinéa du code de la route).*
7. *Réglementation des motocyclettes, tricycles et quadri-cycles à moteurs, cyclomoteurs et cycles (Article R 431-9 du code de la route).*
8. *Délivrance de l'autorisation spéciale de circuler prévue par l'article R. 432-7 du code de la route. »*

Article 3 : le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 avril 2021 portant le même objet.

Article 4 : Le Directeur interdépartemental des routes Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Maine-et-Loire.

Rennes, le 06/09/2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Frédéric LEHELON

II - AUTRES

OBJET : Délégation de signature**Le Directeur du Centre de Santé Mentale Angevin (CESAME) de Sainte Gemmes sur Loire**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment :
 - les dispositions issues de la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,
 - l'article L6141-1 relatif au statut d'un centre hospitalier,
 - l'article L6143-7 relatif aux compétences du Directeur, notamment son alinéa 5 in fine,
 - les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé en vigueur,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 novembre 2017 nommant Madame Mathilde ESTOUR-MASSON, Directeur adjoint hors classe au Centre de Santé Mentale Angevin de Sainte Gemmes sur Loire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 décembre 2016 nommant Monsieur Samuel GALTIE, Directeur adjoint classe normale au Centre de Santé Mentale Angevin de Sainte Gemmes sur Loire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 décembre 2014 nommant Monsieur Edouard BOURDON, Directeur adjoint classe normale au Centre de Santé Mentale Angevin de Sainte Gemmes sur Loire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 décembre 2020 portant titularisation et affectation de Madame Catherine DERRIEN, Directrice des soins au Centre de Santé Mentale Angevin de Sainte Gemmes sur Loire à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Vu la décision en date du 16 octobre 2007 nommant Madame Virginie MORIN, Ingénieur hospitalier principal,
- Vu la décision en date du 12 juillet 2013 nommant Monsieur Jean Noël NIORT, Ingénieur hospitalier principal,
- Vu la décision en date du 19 janvier 2018 recrutant Monsieur François EVEN, Attaché d'administration hospitalière,
- Vu la décision en date du 28 juin 2013 nommant Monsieur Cédric HESLON, Cadre de santé paramédical,
- Vu la décision en date du 5 octobre 2018 recrutant Madame Florence RONDEAU-VOISIN, Attachée d'administration hospitalière,
- Vu la décision en date du 13 janvier 2016 nommant Madame Aurélie PICHERIT, Adjoint des cadres hospitaliers classe normale,
- Vu la décision en date du 13 avril 2017 nommant Madame Maryse COURCAULT, adjoint des cadres hospitaliers classe exceptionnelle,
- Vu la décision en date du 13 avril 2017 nommant Mme Marina BERNIER, adjoint administratif,
- Vu décision en date du 20 janvier 2021 nommant Madame Julia JOUBERT, adjoint administratif,
- Vu la décision en date du 16 juillet 2012 nommant Madame Martine FOUCHEREAU, Attachée principale d'administration hospitalière,
- Vu le contrat en date du 21 janvier 2019 recrutant Madame Alix Le GRILL, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Matérielles
- Vu la décision en date du 20 juin 2017 nommant Monsieur Alban GUERIN, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe,

- Vu la décision en date du 29 juillet 2011 nommant Monsieur Jean-Paul DELOGEAU, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe,
- Vu la décision en date du 8 août 2019 nommant Monsieur Louis Victor REPUSSARD, Technicien Supérieur Hospitalier
- Vu la décision du 1^{er} octobre 2011 nommant Madame Isabelle BAGLIN, Praticien attaché,
- Vu la décision du 1^{er} janvier 2014 nommant Madame Catherine ROESCH, Praticien attaché,
- Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2014 nommant Madame Sophie ARMAND-BRANGER, Praticien hospitalier,
- Vu le contrat à durée déterminée recrutant à compter du 1^{er} novembre 2019 Madame Marion COLLIGNON, praticien contractuel,
- Vu la réintégration de Madame Béatrice ROUSSET, praticien hospitalier, en date du 16 mai 2020,
- Vu l'arrêté du 15 juin 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire chargeant M. Edouard BOURDON de l'intérim de direction du CESAME jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 14 juin 2021 portant affectation de Monsieur Adrien OGER, Directeur adjoint classe normale dans un autre établissement ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 juillet 2021 portant affectation de Monsieur Fabrice PRIGNEAU, Directeur adjoint au Centre de Santé Mentale Angevin de Sainte Gemmes sur Loire à compter du 13 septembre 2021,
- Vu l'organigramme de Direction applicable à la date du 13 septembre 2021,
- Vu la décision de délégation de signature du 27 août 2021 régulièrement publiée,

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation générale

Monsieur Edouard BOURDON chargé de l'intérim de direction du CESAME jusqu'à nomination d'un nouveau directeur donne délégation de signature à ce titre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard BOURDON, Directeur par intérim du CESAME, une délégation permanente est donnée à Monsieur Samuel GALTIE, Directeur adjoint, à effet de signer au nom du Directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

Article 2 : Délégation particulière relative à l'activité d'astreinte de direction

Une délégation spéciale est donnée à Madame Mathilde ESTOUR-MASSON, Monsieur Samuel GALTIE, Madame Virginie MORIN, Monsieur Jean-Noël NIORT, Madame Catherine DERRIEN, Monsieur Fabrice PRIGNEAU à effet de signer au nom du Directeur par intérim les décisions rendues nécessaires par l'activité d'astreinte de direction.

Article 3 : Délégation particulière à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales.

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Fabrice PRIGNEAU à effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et notamment :

- **Documents financiers :**
 - . Etats de frais de déplacement
 - . Gardes médicales
 - . Vacances d'attachés
 - . Prises en charge et factures accidents du travail
 - . Honoraires médicaux, secteur privé
 - . Cotisations : ANFH - CGOS -EHESP- IRCANTEC
 - . Taxes sur salaires
 - . Traitements non mandatés
 - . Décomptes indemnités journalières
 - . Prises en charge et factures accidents
 - . Etats DADS
 - . Titres de recettes liés au personnel
-
- **Actes administratifs :**
 - . Recrutements
 - . Licenciements des agents contractuels
 - . Décisions
 - . Contrats de travail
 - . Affectations
 - . Notations
 - . Ordres de mission
 - . Autorisations d'utilisation véhicule personnel
 - . Conventions de stage
 - . Attestations Pôle emploi - déclarations - CNRACL - sécurité sociale
 - . Certificats de réduction SNCF
- **Formation Permanente**
 - . Accords et refus de formation
 - . Conventions avec les Ecoles de formation
 - . Actes et correspondances liés à la certification ISO 9001
- **Mesures d'ordre interne**
 - . Notes de services relatives aux affectations ou à l'organisation du travail

- . Autorisations de congés et d'absence
- . Tout courrier interne relatif à la gestion des personnels
- . Certificats administratifs

3.1 Une délégation est donnée Monsieur Cédric HESLON, Cadre de santé paramédical à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice PRIGNEAU pour signer les actes suivants :

- **Formation Permanente**
 - . Accords et refus de formation
 - . Conventions avec les Ecoles de formation
 - . Actes et correspondances liés à la certification ISO 9001
 - . Mesures d'ordre interne au service formation permanente

3.2 Une délégation est donnée à Monsieur François EVEN, Attaché d'administration hospitalière de la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice PRIGNEAU pour signer les actes suivants :

- **Documents financiers hors paie**
 - . Ordres de mission et états de frais de déplacement
 - . Gardes médicales
 - . Vacances d'attachés
 - . Prises en charge et factures accidents du travail
- **Mesures d'ordre interne**
 - . Autorisations de congés – absences - événements familiaux
 - . Certificats administratifs d'état de service
 - . Certificats de travail et de salaire
 - . Notes internes aux agents ou responsables de service pour information ou convocation à une réunion
 - . Convocations individuelles à la direction des ressources humaines et des affaires médicales
 - . Accords réduction d'horaires pour femme enceinte
 - . Courriers d'information de suite de recrutement, à l'exclusion des courriers inclus dans une procédure de concours
 - . Certificats de frais de garde d'enfant
 - . Notes d'information individuelles de versement d'acompte sur salaire et de toute rectification d'erreurs matérielles sur salaire

3.3 Une délégation est donnée à Monsieur Samuel GALTIE à effet de signer au nom du Directeur les actes et correspondances se rapportant à l'activité de la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice PRIGNEAU.

Article 4 : Délégation particulière à la Direction des Projets et de la Politique Territoriale, des Affaires Financières et du Système d'Information

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Samuel GALTIE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes se rapportant à la fonction d'ordonnateur ainsi que tous les actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et notamment :

- le compte financier de l'établissement
- les virements de crédits de l'ordonnateur (article R 6145-5 du code de la santé publique),
- les documents se rapportant aux contrats d'emprunts à l'exclusion des contrats et avenants auxdits contrats,

- les certificats administratifs,
- les mémoires et factures à mettre en paiement relevant du service financier,
- les documents se rapportant aux marchés informatiques (fiches de notification, avis d'information...) à l'exclusion du marché, des avenants et rapport de présentation,
- les conventions de stage pour des stagiaires extérieurs et pour le personnel du service,
- les notes de service relatives à sa direction et à son organisation,
- les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant de la Direction des Projets et de la Politique Territoriale, des Affaires Financières et du Système d'Information Hospitalier.

4.1 Une délégation permanente est donnée à Madame Maryse COURCAULT, Adjoint des cadres hospitaliers, et en son absence ou empêchement à Mme Aurélie PICHERIT, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents liés à l'activité du bureau des entrées et de la facturation des séjours (Caisse d'Allocations Familiales, courriers contentieux, attestations d'hospitalisation détaillées, registre des décès et correspondances avec les organismes sociaux).

4.2 Une délégation permanente est donnée à Madame Maryse COURCAULT, Adjoint des cadres hospitaliers, à Mme Aurélie PICHERIT, Adjoint des cadres hospitaliers, à Mme Marina BERNIER, Adjoint administratif, à Mme Julia JOUBERT, Adjoint administratif, à l'effet de signer les correspondances avec les organismes de Sécurité sociale, les mutuelles, les services d'aide médicale.

4.3 Une délégation est donnée à Madame Florence RONDEAU-VOISIN, Attachée d'administration hospitalière de la Direction des Projets et de la Politique Territoriale, des Affaires Financières et du Système d'Information, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel GALTIE pour signer les actes suivants :

- . Demandes de congés annuels et d'autorisation d'absence des agents relevant de la Direction de la Politique Territoriale et de la Coordination des Projets et Communication,
- . Notes de service relatives à sa direction et à son organisation,
- . Conventions de formation de l'équipe mobile de formation en géro-psycho-geriatrie et conventions relatives à la psychiatrie de liaison,
- . Documents portant sur la gestion courante des activités vagues du CESAME en lien avec les services postaux et des activités du centre de documentation.

4.4 Une délégation est également donnée à Madame Mathilde ESTOUR-MASSON et Monsieur Fabrice PRIGNEAU, à effet de signer au nom du Directeur tous les actes correspondant à la fonction d'ordonnateur ainsi que les actes et correspondances se rapportant à l'activité de la Direction des Projets et de la Politique Territoriale, des Affaires Financières et du Système d'Information en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel GALTIE.

Article 5 : Délégation particulière à la Direction des Usagers

Une délégation permanente est donnée à Madame Mathilde ESTOUR-MASSON, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et notamment :

- Les décisions liées à la situation des patients hospitalisés notamment dans le cadre des soins sans consentement,
- Les certificats administratifs,
- Les notes de service relatives aux usagers et à leur prise en charge (ou à l'activité de sa direction et à son organisation),

- Les courriers et décisions relatifs à la recherche clinique, notamment les décisions relatives aux essais impliquant des professionnels du CESAME en qualité d'investigateur principal ou associé,
- Les mémoires et factures à mettre en paiement relevant de la Direction des usagers,
- Les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant de sa direction,
- Les demandes de pécule des usagers en régie,
- Les contrats, décisions et correspondances liés à l'Accueil Familial Thérapeutique,
- Les plaintes liées à l'activité de sa direction,
- Les réquisitions judiciaires et les dépôts de plaintes au nom de l'établissement, et plus globalement les actes permettant d'ester en justice,
- Les ordres de paiement relatifs au fonds de solidarité dans la limite de 100 euros.

5.1 Une délégation est donnée à Madame Martine FOUCHEREAU, Attachée d'administration hospitalière en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mathilde ESTOUR-MASSON à l'effet de signer :

- Toute décision liée à la situation des patients hospitalisés notamment dans le cadre des soins sans consentement,
- Les certificats administratifs,
- Tous actes et correspondances se rapportant à l'accueil familial thérapeutique, notamment les contrats et avenants,
- Les mémoires et factures à mettre en paiement relevant du service des usagers,
- Les demandes de congés et autorisations d'absence des agents relevant de sa Direction,
- Les demandes de pécule des usagers en régie,
- Les ordres de paiement relatifs au fonds de solidarité dans la limite de 100 euros.

5.2 Une délégation est également donnée à Monsieur Samuel GALTIE, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et correspondances se rapportant à l'activité de la Direction des Usagers en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mathilde ESTOUR-MASSON.

Article 6 : Délégation particulière à la Direction des Ressources Matérielles et développement de la filière médico-sociale

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Edouard BOURDON, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et notamment :

- le contrôle des procédures d'achat,
- les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des services économiques et du service informatique,
- les notes de service, les correspondances internes ou externes à l'établissement liées à l'activité de sa direction,
- les conventions,
- les actes et correspondances liés à la certification ISO 9001,
- les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des Services Techniques,
- les notes de service, les correspondances internes ou externes à l'établissement liées à l'activité de sa Direction,
- les contrats de maintenance,

- les contrats, notes de service et courriers liés au développement des activités culturelles et sportives,
- au titre du développement de la filière médico-sociale : les contrats de séjour des résidents de la Maison d'accueil Spécialisé (MAS), les courriers, décisions, note de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement du secteur médico-social.

6.1 Une délégation est donnée à Madame Alix LE GRILL, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Matérielles, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard BOURDON en ce qui concerne :

- les mémoires et factures à mettre en paiement relevant de la Direction des Ressources Matérielles

6.2 Une délégation permanente est donnée à Madame Alix LE GRILL, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Matérielles, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant de la Direction des Ressources Matérielles,
- les arrêts pour maladie et accidents de travail des agents relevant de la Direction des Ressources Matérielles,
- les bons émanant des différents services et relatifs à des demandes de matériel hôtelier, produits d'entretien, linge, habillement des hospitalisés, du personnel, et fournitures de bureau,
- les demandes de petits matériels émanant des différents services.

6.3 Une délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Noël NIORT à l'effet de signer au nom du Directeur :

- les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des services techniques,
- les demandes de remboursement des frais de déplacement,
- les bons de dépôt ou reprise de véhicules appartenant aux usagers ou patients,
- le visa des mémoires et décomptes de travaux,
- les ordres de service concernant les opérations de travaux,
- les notifications des marchés subséquents des accords-cadres,
- les procès-verbaux de réception de travaux.

6.4 Une délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noël NIORT, à Monsieur Alban GUERIN, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, Monsieur Jean-Paul DELOGEAU, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe et Monsieur Louis Victor REPUSSARD, Technicien Supérieur Hospitalier à la Direction des Ressources Matérielles, à l'effet de signer les pièces énumérées à l'article 6.3 ci-dessus.

Article 7 : Délégation particulière relative à la gestion et aux commandes de la Pharmacie
Vu l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé, sur proposition du Directeur des Ressources Matérielles, une délégation de signature permanente est donnée à Madame Sophie ARMAND-BRANGER, à Mme Béatrice ROUSSET, à Madame Marion COLLIGNON, à Madame Isabelle BAGLIN et à Madame Catherine ROESCH à effet de signer:

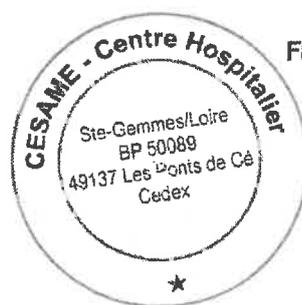
- les bons de commande des produits pharmaceutiques et fournitures médicales,
- les factures à mettre en paiement relevant de la pharmacie.

Article 8 : La présente décision s'applique à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture et modifie celle du 27 août 2021.

Article 9 : Madame Mathilde ESTOUR-MASSON, Monsieur Samuel GALTIE, Monsieur Edouard BOURDON, Madame Virginie MORIN, Monsieur Jean-Noël NIORT, Madame Catherine DERRIEN, Monsieur Fabrice PRIGNEAU, affectés à l'établissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera notifiée sans délai aux personnes suivantes :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance,
- Madame la Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Maine-et-Loire,
- Monsieur le Président de la Commission Médicale d'Etablissement,
- Monsieur le Trésorier de l'établissement,
- et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 10 : La présente décision fait l'objet d'une transmission à la Préfecture de Maine et Loire pour publication sans délai au recueil des actes administratifs et application à partir du 13 septembre 2021.



Fait à Ste Gemmes/Loire,

Le 3 septembre 2021,

Le Directeur par intérim

Edouard BOURDON